

 <p>Syndicat <b>CFTC</b> <i>La Vie à Défendre</i> <b>CFTC DGFIP</b></p>	<p style="text-align: right;">Le 05 Novembre 2019,</p> <p style="text-align: center;">Communiqué Section Départementale CFTC DGFIP LOIRET</p>
--	---

## Compte-rendu de l'informelle du 5/11/2019

**Thème :** point d'étape du NRP = fin de la 2<sup>ème</sup> phase de la concertation – temps de concertation avec les élus, les agents et les OS.

**But :** aller dans le détail avec les élus locaux afin d'obtenir les accords pour procéder aux fermetures des trésoreries, à la création des MFS ;

- 1) Suite de la réunion avec les élus du 22/10/2019, des entretiens bilatéraux avec les maires des communes dans lesquelles sont pressenties les fermetures de trésorerie. Les avis des élus sont recueillis avant la validation par la DG. Ce processus se poursuivra en 2020 afin de faire évoluer le NRP. Une feuille de route à destination des élus sera établie.

**Les annonces :** au 01/01/2020, il n'y aura aucune fermeture de trésorerie. Il faut un accompagnement informatique spécifique, pour procéder à ces fermetures, qui n'est pas performant à l'heure actuelle. A terme, il y aura 5 services de gestion comptable (SGC) sur 15 trésoreries. Il ne faut pas oublier l'échéance électorale de 2020.

Il faut démontrer que les projets annoncés dans le cadre du NRP sont viables (MSF, accueil...)

### 2) Au 01/01/2020 l'accent est mis sur la réforme de l'accueil (réforme la plus structurante).

Cela passe par une harmonisation des heures d'ouverture, la montée en puissance de l'ARDV, la baisse programmée de l'accueil généraliste et l'augmentation de l'accueil téléphonique. En général, le mardi est réservé à l'ARDV sur l'ensemble des sites sauf spécificités locales.

Pour y arriver, l'équipement téléphonique sera adapté aux contraintes de la nouvelle organisation du travail et des demandes des divers GT sur le sujet.

Par ailleurs, il est prévu de repenser l'organisation téléphoniques des SIP afin de gagner en efficacité (systématisation du contre-appel).

Pour L'ARDV, il ; faut des outils de visio, interphones, porte dédiée (chacun gère son ARDV). La trésorerie amendes est hors champ !

Pour les SIE ARDV obligatoire dès le 01/01/2020.

 <p>Syndicat <b>CFTC</b> <i>La Vie à Défendre</i> <b>CFTC DGFIP</b></p>	<p style="text-align: right;">Le 05 Novembre 2019,</p> <p style="text-align: center;">Communiqué Section Départementale CFTC DGFIP LOIRET</p>
--	---

### **3) Accueil de proximité = le réseau se resserre mais on augmente les points de contact. On reste sur les cartes initiales.**

Dans le département, les points de contact sont les MFS qui sont « labellisées » les MFS = politique interministérielle et gestion des structures).

Pour les MFS la participation de la DGFIP est obligatoire.

Pour le LOIRET 5 projets ont été présentés mais il y aura 3 labels parmi :

**PIM'S MONTARGIS, Beaune la Rollande- Pithivers espace service public -Meung et Jargeau. Les MFS seront équipé de visio.**

Les agents de la DRFIP forment les animateurs et les référents MFS expérimentent un nouveau métier qui s'annonce passionnant.

Les animateurs de MFS ne traiteront aucun cas individuel et restent sur des fonctions d'accueil généraliste et de facilitateur numérique.

Pour l'instant la visio ne fonctionne pas vraiment.

4) Au 01/01/2020 la spécialisation des trésoreries sera achevée sauf pour Ferrières qui rencontre des problèmes. Pour les 4 autres trésoreries, la DRFIP est en attente de la validation par la DG. Pour Ferrieres la spécialisation sera effective au 01/09/2020 ou au 01/01/2021.

5) La fermeture progressive des petites trésoreries annoncées sur la carte sera effectuée au cours des années 2021, 2022 et 2023 pour laisser la place à des SGC services de gestion comptable.

Parallèlement, montée en puissance du paiement de proximité ( paiement à une borne sécurisée de la française des jeux dans un bureau de tabac labellisé grâce au DATA MATRIX (codage de la dette) .

**Objectif au 01/07/2020 60 bureaux de tabac labellisés dans le Loiret.**

**Problématique du paiement des allocations :** il faut trouver la parade aux sorties de cash des trésoreries. Sûrement des appels d'offre vont être faits pour le versement des secours. (Externalisation)



**Au 01/01/2021 le SGC commenceront à entrer en activité** : tant que les trésoreries seront ouvertes, il y aura possibilité de cash et de caisse.

6) **Au 01/01/2020, fusion des SIE de Montargis-Pithiviers « SIE Loiret Est » et Orléans Coligny et Orléans Sud « Loiret Ouest ».**

7) **Sur les sites de Sud et Pithiviers, des antennes non pérennes seront conservées dans un premier temps (2 ans GT). Le but poursuivi est de réussir la fusion.**

Les entretiens individuels sont en cours avec les agents concernés.

**BUT DU NRP = MAINTENIR LA QUALITE DE SERVICE EN DEPIT DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

8) **Création du métier de conseil aux décideurs locaux (public visés cadres A+)**

Le profil de ces postes n'est pour l'heure pas clairement défini.

Le CTL de début décembre portera sur ces points là.

S'agissant des autres points, le SAP pour Châteauneuf/Loire n'est plus d'actualité au vu du refus de la municipalité.

Le transfert du PCRFP à La Ferté n'est plus pour l'instant d'actualité pour des raisons budgétaires ;

Pour l'instant, il ne faut pas que plus de 10 % des agents d'un département soit impacté par la réforme.

Pour le Loiret, on est à 5% et le DRFIP ne veut pas monter en gamme.

**La CFTC DGFIP LOIRET, vous rend compte de cette informelle et vous tiendra informer des évolutions lors du prochain CTL qui aura lieu courant décembre. Au vu, de cette information, n'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations que nous pourrons faire remonter en CTL.**



Le 05 Novembre 2019,

Communiqué Section Départementale  
CFTC DGFIP LOIRET